

Image not found or type unknown



Droit civil et familial (prescription)

Par **djo**, le **13/03/2012** à **23:21**

Bonsoir, rnrnné d'un père français et d'une mère congolaise, à ma naissance j'ai pas été déclaré sous le nom de mon père biologique, mais celui de la tante paternel de ma mère. au départ j'ai cherché à entrer en contact avec lui mais monsieur ne veut rien savoir j'ai donc essayé le côté judiciaire j'ai pas trouvé de réponse jusqu'à là on me dit qu'il y a prescription étant donné que j'ai 35 ans cette année. donc j'aimerais savoir s'il y a toujours une possibilité de rentrer dans mes droits je n'ai que la couleur de ma peau comme preuve de cette affaire et une photo de lui.

Par **Marion2**, le **14/03/2012** à **10:06**

Bonjour, rnrnVous aviez jusqu'à 10 ans après votre majorité (donc 28 ans) pour effectuer les démarches nécessaires. Vous avez 35 ans, c'est trop tard.. rnrnCordialement.